

AVIS DU CSRPN de Bretagne N°2016-02-Réserves naturelles nationales <u>Avis sur la demande d'autorisation pour l'installation de statues « homo algus » dans la réserve naturelle nationale des marais de Séné</u>	Examen le 16 juin 2016	FAVORABLE (unanimité)
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------	------------------------------

Exposé :

Une demande d'autorisation a été déposée par le gestionnaire de la réserve naturelle nationale des marais de Séné pour y installer une exposition temporaire de sculptures dites « homo algus ».

Cette œuvre fait appel à une technique de fabrication écologique qui évoque les caractéristiques du site et ses usages passés. Elle a été conçue selon une exigence de non dérangement des espèces (oiseaux nicheurs) et de non atteinte aux habitats naturels.

Débat :

L'intérêt du projet est souligné, de par :

- l'absence d'impacts significatifs sur le site ;
- son adéquation avec la vocation de la réserve, d'autant que le plan de gestion donne une place importante à son rôle d'accueil du public et d'éducation à l'environnement ;
- sa co-construction avec le gestionnaire. Le projet est porté par une association indépendante, ce qui permet une meilleure mobilisation de la population locale.

Avis du CSRPN : favorable à la demande (unanimité).

Rennes, le 8 septembre 2016

Le Président du CSRPN,



Patrick Le Mao